



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse

Ordonnance Fonds Journées de l'Église en Suisse

Edition 01/2022

En cas de doute, la version allemande fait foi.

Sur la base de l'art. 6 al. 1 du Règlement des finances du 15 juin 2021, le Conseil de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS adopte la présente ordonnance.

Art. 1 Base

Base

¹ L'Association suisse pour des rencontres protestantes a transmis sa fortune à l'Église évangélique réformée de Suisse EERS (anciennement : Fédération des Églises protestantes suisses FEPS).

² L'ordonnance Fonds Journées de l'Église en Suisse assure une utilisation conforme aux intentions des donateurs.

Art. 2 Affectation

Affectation

Les ressources du fonds sont utilisées pour des projets de l'ensemble de l'Église et œcuméniques ayant un impact public, en particulier :

Les journées d'Églises en Suisse

Les journées d'Églises régionales

Les journées d'Églises internationales avec implication organisationnelle Suisse

Les nouvelles initiatives pour la vie de l'Église et son implication dans la société

Art. 3 Compétence d'utilisation

Compétence d'utilisation

¹ Le Conseil de l'EERS a le droit de disposer du fonds Journées de l'Église en Suisse.

² Des organisations qui demandent une contribution à un projet s'adressent au Conseil de l'EERS.

Art. 4 Alimentation

Alimentation

Le fonds est alimenté par

des contributions du compte d'exploitation,

des legs

des dons et des collectes.

que lui sont attribués par le Conseil.

Art. 5 Comptabilité

La chancellerie se charge de la comptabilité du fonds qui fait partie des comptes de l'EERS.

Comptabilité

Art. 6 Contrôle

L'organe de révision révisé les comptes du fonds et le rapport du Conseil de l'EERS sur l'utilisation des moyens dans le cadre de la vérification des comptes annuels.

Contrôle

Art. 7 Dispositions finales

La présente ordonnance remplace le règlement du fonds Journées de l'Église en Suisse du 15 mars 2017 et entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2022.

Dispositions finales

Berne, le 17 août 2022

La présidente

La directrice de la chancellerie

Rita Famos

Hella Hoppe

